

# LE PRÉSIDENT

## JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

**SOMMAIRE.** — Les Sociétés secrètes (2<sup>me</sup> article). — ITALIE : Victoires remportées sur les Autrichiens ; Charles-Albert à Milan ; Le duc de Gènes à Magenta. — Protestation sur la violation de la Constitution. — Barricades à Berlin. — Manifestations des clubs à Paris. — CHRONIQUE PARISIENNE : Incident assez vif qui a eu lieu à l'Assemblée ; Agitations à Paris. — Assemblée nationale. — Haute-Cour de justice, affaire du 15 mai. (Suite). — NOUVELLES DE LYON : Grève des ouvriers veloutiers à Saint-Etienne ; Troubles à Rive-de-Gier ; Révolte des insurgés de Juin au château d'If. — Nouvelles étrangères. — Feuilletton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 24 Mars 1849.

### Les sociétés secrètes.

(2<sup>me</sup> article.)

Nous avons dit que les ouvriers qui forment la plus grande partie des sociétés secrètes, servaient de dupes et d'instruments aux meneurs, aux chefs de ces conciliabules. Avant de prouver cela par quelques détails, nous ferons une observation générale qui rendra nos assertions évidentes pour tous.

Les révolutions auxquelles la génération actuelle a assisté, c'est-à-dire, les deux révolutions de 1830 et 1848, ont été faites certainement par des hommes recrutés et armés dans les sociétés secrètes ; tous ceux qui ont combattu sur les barricades, tous ceux qui ont versé leur sang, et qui ont acheté au prix de leur vie le triomphe de la liberté, tous ceux-là étaient des ouvriers, des hommes de cœur, accourus, suivant le serment qu'ils avaient prêté, pour se ranger sous les ordres des chefs.

Or, quel avantage en est-il résulté pour eux ? Aucun. Ces révolutions n'ont profité qu'à certains individus, auxquels elles ont procuré des places et des hon-

neurs, des traitements et de la gloire. Quant au peuple, quant aux soldats des sociétés secrètes, ils ont été chaque fois presque plus malheureux qu'avant.

On leur dit, aujourd'hui, qu'il faut recommencer et qu'ils réussiraient mieux ; c'est une erreur, parce que ce n'est jamais par une émeute, ni par une bataille, que l'on améliore son sort et que l'on relève sa position ; c'est par le travail, par l'ordre et par l'instruction.

On peut bien promettre le partage des biens, l'argent des riches, les jouissances de la fortune ; tout cela peut être conquis, pris ou pillé ; tout cela peut tomber demain au pouvoir de ceux qui, aujourd'hui, souffrent et ont faim ; mais comme par le fait de la variété infinie des goûts et des penchants, il y a autant de caractères que d'individus, deux jours après que ce beau partage aura été fait, il y aura déjà des riches et des pauvres ; des hommes qui se rassieront de plaisirs matériels, et d'autres qui rechercheront les sensations de l'esprit et du cœur ; il y aura de nouveau des économes et des prodiges, et, avant peu de temps, on rencontrera comme aujourd'hui des riches et des pauvres, des travailleurs de tête et travailleurs de bras, des aristocrates et des démocrates ; et cela par une bonne raison, c'est que supprimer les inégalités sociales, c'est supprimer les hommes. N'en restât-il que deux vivants sur la terre, il serait impossible de les rendre parfaitement égaux.

Mais revenons aux sociétés secrètes.

Elles se ressemblent toutes. Dans chacune il y a deux ou trois chefs, deux ou trois *Messieurs* qui président les séances, qui dirigent les opérations ; ceux-là sont les maîtres. Toutes les fantasmagories qui servent à attirer les niais, les amusent beaucoup. Aussi, il faut les entendre, lorsqu'ils causent librement entre eux de leurs *chers frères*, comme ils rient de ces formalités lugubres, de cet appareil effrayant dont ils s'entourent ! Leur plus grande préoccupation est pour garder intacts ces mystères protecteurs ; ils savent

que si un œil indiscret pénétrait le voile qui les enveloppe, leur puissance s'écroulerait, et ils ont grand soin de s'entourer d'ombre.

A part cet arçopage de chefs suprêmes, d'intrigants habiles exploitant leurs associés, le but réel et le plan de chaque société secrète est ignoré de tous les frères. Ils ont promis obéissance aveugle et dévouement absolu : là se borne ce qu'ils savent. Obéissance à qui ? Dévouement à quoi ? Peu leur importe, ils sont d'une société secrète et cela suffit.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces hommes qui font si bon marché de leur indépendance et de leur liberté, qui abdiquent si généreusement leurs droits et leurs pouvoirs de citoyens, ces hommes s'imaginent être enrôlés pour la liberté, la patrie et le progrès ; c'est avec ces mots magiques que l'on s'empare d'eux et qu'on les fascine.

Il y a, à Lyon, environ dix sociétés secrètes politiques. Eh bien ! toutes ou presque toutes sont composées d'ouvriers, et toutes ont pour chefs suprêmes des hommes qui, jamais de leur vie, n'ont été ou ne seront ouvriers. Cela est assez instructif. Parmi les sociétés, il y a différents degrés d'initiation ; les hommes simples et de bonne foi ne franchissent jamais les premiers échelons ; mais ceux qui sont ou assez enthousiastes pour tout sacrifier à une opinion ou assez criminels pour ne reculer devant aucun forfait, ceux-là sont instruits d'une manière plus complète ; mais à moins d'être chefs eux-mêmes, ils ne savent jamais tout.

En somme, les sociétés secrètes sont des associations au moyen desquelles les ouvriers honnêtes, mais égarés, sont enrégimentés pour servir les plus coupables projets et pour élever des ambitieux insatiables. Dans les sociétés secrètes, les ouvriers commencent, comme nous le disons, par être dupes, et, une fois qu'il y sont entrés, ils finissent par être ou victimes ou bourreaux.

### FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

#### Patte-Blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Mon âme s'était follement embrasée pour une femme indigne, et j'avais dû, seul, toujours seul, étouffer cet incendie terrible avec des larmes empoisonnées par le désespoir. Mon bras avait vaillamment combattu pour la gloire de mon pays ; mais soldat obscur, aucune influence protectrice ne veillait à mon avenir, et la patrie d'aujourd'hui dédaignait les glai-ves tronqués de Waterloo.

Réduit au plus complet abandon, il ne me restait pas une affection au monde...

Le nom de Patte-Blanche errait vaguement sur mes lèvres. Je voyais ce fidèle animal, si dévoué, si bon, me suivre dans les contrées lointaines, partager constamment ma bonne et ma mauvaise fortune, distraire quelquefois mes chagrins, alléger souvent mes souffrances.

Tantôt, il m'apparaissait petit et rondlet, le museau gras de soupe, jouant, dans mon havresac, avec la laine de mes épaulettes ; tantôt, je sentais sa langue glacée que, près d'expirer, il promenait encore sur mon front, dans les plaines ensanglantées de Walls. Puis, je le reconnaissais, entre deux vagues, sa grosse tête noire tendue vers moi, et l'expression de ses yeux, d'où s'exhalait, dans une dernière étincelle d'espoir, le témoignage d'un attachement sublime et surhumain.

Je m'abîmais peu à peu dans ces poignantes réminiscences, lorsqu'un bruit étrange en suspendit tout-à-coup le cours. Je prêtai l'oreille... De faibles jappements montaient de la rue jusqu'à moi. Je crus devenir fou. Je me précipitai vers ma fenêtre :

— Patte-Blanche, m'écriai-je éperdu, est-ce toi ?

Ce ne fut pas un aboiement, mais une voix de femme heureuse qui me répondit.

Patte-Blanche rabotait ma porte avec ses griffes.

Je descendis lui ouvrir.

Quel moment pour nous ! Je le rapportai dans mes bras, et nous confondîmes nos caresses dans de mutuels transports.

Le pauvre animal, qu'il était changé ! Sa laine chargée de crotte, son cou pelé où pendait encore un débris de sa chaise, sa malgrou, attestant le peu de soin qu'on en avait pris. Je me fis intérieure-

ment la promesse de réparer tout ce mal causé par ma faute, et sans m'inquiéter de ce qui pouvait résulter d'une telle décision, je me refusai à rendre mon chien.

— Pauvre bête, lui disais-je, comment ai-je pu oublier ta vieille amitié et me séparer si longtemps de toi ? Douze jours sans te voir... un siècle ! Ah ! tu m'aimes mieux qu'un homme, toi qui reviens à celui qui t'a vendu ! Comme je vais m'efforcer de te distraire de tes chagrins ! Comme je vais te choyer, te gâter ! Je te rendrai le plus heureux des chiens. Tu auras un coussin bien doux, bien moelleux pour te coucher ; tu y passeras des journées entières sans que je te dérange autrement que pour te caresser ; je ferai moi-même ta pâtée ; je te soignerai comme une mère !...

En échange de ces attentions, reste-moi toujours fidèle, garde-moi ton précieux attachement ; sois, comme autrefois, le compagnon de ma misère. Tu constitues ma seule parenté ; je n'ai que toi de famille, d'ami complaisant, de serviteur dévoué ; ne repousse jamais mes caresses, et rends-les moi quelquefois. Tant que j'aurai un morceau de pain, nous le partagerons ensemble ; quand tu n'auras plus de place à ma table ou à mon foyer, c'est que je ne serai plus là, Patte-Blanche, pour te sourire et t'aimer.

(La suite à demain.)

Voici la pièce que quatre-vingt-un membres de l'Assemblée nationale ont signée, elle est émanée de la plume de M. de Lamennais.

#### PROTESTATION.

« L'art. 1er de la loi sur les réunions publiques est une violation de la Constitution.

« Nous avons protesté par notre vote, nous avons protesté par notre abstention, et nous persistons à nous abstenir, parce que nous ne voulons participer en rien à cette loi, qui est un attentat flagrant aux droits naturels et aux droits écrits dans la Constitution. »

Suivent les signatures.

On écrit de Berlin, le 18 mars :

« Une très grande partie de la population portait aujourd'hui des signes de deuil, et beaucoup de femmes en avaient à leurs chapeaux. Une foule immense s'est portée au Friedrichs-Hain, lieu de repos des combattants de mars.

« Les tombeaux de ces derniers étaient ornés de couronnes et de fleurs, et beaucoup avaient de nouveaux monuments. Dans ces parages tout s'est passé tranquillement.

« A 4 heures de l'après-midi, quatre portes du côté septentrional de la ville qui conduisent au Friedrichs-Hain ont été tout-à-coup fermées. On a continué de laisser entrer dans la ville, mais on ne laissait plus sortir personne.

« Une force militaire imposante était déployée au dehors. La cavalerie faisait souvent des charges pour repousser les masses. Les rues voisines de ces portes s'encombrèrent, et les constables, hués isolément, se servirent de leurs petits sabres, sans qu'il en résultât de blessures graves. Vers 5 heures, une barricade s'éleva tout-à-coup à la place Busching, près de la place de Landsberg.

« Le peuple s'aperçut aussitôt qu'il y avait là trahison, et il remarqua un homme qui poussait à la construction de la barricade et qui ensuite dénonçait la foule aux constables. Il ne dut son salut qu'à l'intervention de personnes influentes. Il se forma ensuite de nombreux groupes qui se dissipèrent cependant peu à peu à la tombée de la nuit. Toute la troupe était consignée aujourd'hui. Beaucoup de maisons particulières étaient occupées par elle. »

Le paquebot *la Ville de Marseille*, venant de Naples qu'il a quitté le 15 du courant, est entré, le 22 au matin, dans le port de Marseille. L'escadre napolitaine était partie pour la Sicile le 14 mars avec des troupes de débarquement dont on évalue le chiffre à 30,000 hommes.

#### ITALIE.

Buffaloro, le 20 mars au soir.

J'aurai de la peine à tenir ma promesse, cependant je ferai de mon mieux pour vous écrire tous les jours; mes lettres ne vous parviendront peut-être pas régulièrement, ou peut-être aussi seront-elles incomplètes; mais, vous le savez, ce sont des lettres de soldat, tirez-en le parti que vous pourrez et ne prenez que ce qu'elles renferment de convenable.

Nous sommes partis aujourd'hui de Novarre de grand matin avec les bersagliers de la 4me division en tête, et nous avons passé le Tessin à Ponte-Nuovo à onze heures. Ce fut là notre première halte. Ponte-Nuovo est à une lieue de Buffaloro, d'où je vous écris. Nous n'avons pas rencontré les ennemis ni à Ponte-Nuovo ni ici. Une reconnaissance qui a poussé presque jusqu'aux faubourgs de Milan, n'a vu aucun Autrichien. C'est grand dommage, je vous jure, car nos troupes étaient animées des meilleures dispositions.

Demain, Charles-Albert couchera à Milan où Radetzky a laissé à peine 4,000 hommes installés dans le château.

Les habitants de Côme viennent d'envoyer une députation au quartier-général pour demander un gouverneur piémontais, car les Autrichiens ont évacué la ville. Les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur sont excellentes, les Lombards sont animés des plus patriotiques intentions; Dieu veuille que cela dure!

Le roi qui était à Alexandrie est venu nous rejoindre, sa présence fait prévoir que c'est notre corps d'armée qui sera chargé des opérations principales.

Castel San Giovanni, 21 mars, une heure du matin. Je vous ai écrit hier en me levant à Alexandrie, je vous écris encore avant de me coucher, à San Gio-

vani; j'espère que vous ne vous plaindrez pas de moi.

Notre première journée a été bonne. Le roi nous a quittés pour aller à Novarre; cela me fait craindre qu'il ne veuille passer à Milan et y perdre quelques jours de repos. Tant pis; peut-être a-t-il l'intention de prendre Radetzky en flanc, et pour cela de descendre de Milan en tirant à l'ouest, de franchir la petite rivière du Setio, de s'emparer de Crema et de tourner ainsi la position de l'Adda, tandis que nous l'aborderons de face. Quoi qu'il en soit, ou combattrà, et vigoureusement, j'en suis certain; Dieu tient la victoire, mais nous, nous tenons notre courage, et sous ce dernier rapport, on sera content de nous.

Nous étions à Voghera, à 9 heures, lorsque nous avons appris que les Autrichiens avaient essayé de franchir le Pô, en avant de Castel San Giovanni, en jetant un pont de bateaux. Nous nous sommes hâtés, mais, arrivés à deux heures de l'après-dînée, nous avons été avertis que la besogne était faite. L'artillerie lombarde, aidée d'une brigade piémontaise, a repoussé l'ennemi, et les nôtres se sont emparés de l'équipage de pont des Autrichiens; ce premier succès est de bon augure.

Nous espérons entrer demain à Plaisance.

#### NOUVELLES GÉNÉRALES.

Turin, 21 mars.

La journée du 20 a commencé sous de bons auspices pour les armes italiennes. Le roi est parti de Novarre au milieu des applaudissements de la population. Le général Chrzanowsky marchait à ses côtés et paraissait plein de confiance. L'avant-garde arrivait à midi aux environs de Buffalora; la quatrième division, composée des deux brigades de Piémont et Pignerole, se montrait très animée. Le roi voulait franchir le premier le Tessin, mais les berzagliers l'avaient déjà devancé. Aucun obstacle n'a entravé la marche de nos troupes. Le moment était solennel et l'ardeur des soldats incroyable.

Les Autrichiens s'étaient retirés, mais non sans laisser des traces de leur passage, deux maisons de Ponte Nuovo étaient en flammes; nous sommes arrivés à temps pour éteindre l'incendie. Le drapeau tricolore flotte de nouveau sur la terre lombarde, et cette fois il saura s'y maintenir. Les habitants, accourus sur le passage du roi, le saluent de leurs vivats.

Le duc de Gènes a fixé son quartier-général à Magenta.

On dit que des réfugiés Lombards, n'ayant pu attendre le terme de l'armistice, ont franchi les montagnes et sont entrés dans le pays de Côme, se divisant en deux colonnes, l'une sur Varèse et l'autre sur Bergame.

Les Autrichiens ont définitivement évacué la Vallette, le val d'Intelvi, les pays de Varèse et de Côme, jusqu'à Lecco.

Florence, 16 mars.

L'emprunt forcé est très lourd; il frappe de 14 0/0 les personnes ayant un revenu de 1,000 écus, et il s'élève graduellement jusqu'à 50 0/0 sur les revenus de 10,000 écus et au-dessus.

L'emprunt est garanti par les propriétés de l'Etat, et il rapporte 5 0/0 d'intérêt.

On annonce pour le 26 de ce mois une manifestation des clubs; nous croyons être certains que les meneurs provoquent en ce moment les ouvriers à prendre part à cette prétendue manifestation. Si nous aimions le système stratégique du général Cavaignac, nous ferions des vœux pour que la démonstration prit un corps et se montrât dans la rue, persuadés que le général Changarnier en ferait bonne justice; mais nous sommes de ceux qui ne veulent pas la mort du pécheur, et qui aiment mieux qu'il se convertisse et qu'il vive. Malheur à celui qui lèvera un pavé pour le porter à la barricade, il sera enterré sous ce pavé.

Hier soir on craignait, sans en redouter les conséquences, quelque agitation dans les rues, et lorsqu'on a vu M. le général Changarnier, qui avait passé une revue dans la journée, arriver à l'Opéra, le public qui s'y trouvait a manifesté sa satisfaction par des acclamations.

Le public est vivement impressionné de ce qui s'est passé à l'Assemblée hier. A trois heures, le général Changarnier, accompagné de deux aides-de-camp et en grand uniforme, est arrivé à la chambre. Beaucoup de personnes ont remarqué qu'il observait attentivement si chaque corps était à son poste, et si

l'on avait pris toutes les mesures nécessaires pour repousser une attaque à main armée.

On a fait courir le bruit que les clubistes organisent une grande manifestation pour la journée du 26 mars. Qu'ils lèvent la tête, on les attend de pied ferme! Par la manière dont on les a déjà traités, ils peuvent juger de l'accueil qui leur est réservé et du bâtiment exemplaire qui les attend. S'il faut en croire un journal, M. Crémieux aurait dit dans la salle des séances: « Deux heures après notre sortie de l'Assemblée, la révolution doit recommencer en France! » L'oseront-ils?

#### Chronique parisienne.

L'esprit batailleur de quelques représentants s'est trouvé fort excité à la séance d'hier. M. Buvignier a demandé des explications à M. Bavoux, au sujet de quelques apostrophes échangées entre ces deux messieurs, pendant la discussion. Ce matin, MM. Buvignier et Bavoux, réunis dans un bureau, s'expliquaient devant témoins.

— On représentait, hier soir, aux Variétés, la *Goutte de Lait* ou le *Choix d'une Nourrice*. Certaines allusions politiques qui n'étaient pas du goût d'une grande partie de l'auditoire, ont donné lieu à des désordres assez graves pour nécessiter l'intervention de la force armée.

La salle a été évacuée et la représentation de la pièce demeure interdite.

— On s'entretient beaucoup de l'indisposition éprouvée par le grand coryphée du socialisme. Après la séance du 19, Proudhon, que la parole sévère de M. Léon Faucher avait paralysé au pied de la tribune, a été frappé d'un coup de sang dans un des couloirs de l'Assemblée. Deux de ses amis l'ont secouru à temps, et cet accident n'a pas eu de suites. Ce ne sera pas même un avertissement pour ce malheureux qui ne croit ni en Dieu ni en une autre vie.

— Aujourd'hui le langage de M. Proudhon, dans le *Peuple*, dépasse toutes les limites de la violence et de l'anarchie. M. Proudhon demande que, le jour où la loi sur les clubs sera promulguée, on se réunisse sur la place publique pour protester et pour décréter le refus de l'impôt; il engage aussi les conscrits à refuser le service militaire.

— Hier à midi, M. le général Petit s'est rendu à l'Hôtel des Invalides, et a remis entre les mains du nouveau gouverneur, M. Jérôme Bonaparte, quelques objets qui avaient été confiés à sa garde.

Parmi ces objets se trouvent l'épée que portait l'empereur à la bataille d'Austerlitz, son chapeau, son grand cordon de la Légion-d'Honneur, la couronne impériale qui lui fut offerte par la ville de Cherbourg, une autre couronne en or qu'il portait le jour du sacre, les clefs du tombeau où reposent les cendres de l'empereur, le drap mortuaire orné des emblèmes de l'empire, qui recouvrait, lors de la translation le cercueil venu de Sainte-Hélène, enfin 52 drapeaux pris à la bataille d'Austerlitz.

En remettant ces objets au gouverneur, M. le général Petit a adressé aux militaires invalides sous les armes une allocution chaleureuse.

— Les partis violents semblent vouloir menacer Paris d'une manifestation anarchique. On veut profiter de la suppression partielle des secours aux nécessiteux de la capitale pour organiser un de ces coups d'Etat de la rue qu'on a toujours l'espérance de voir aboutir à une insurrection.

A ce motif, ou plutôt à ce prétexte d'agitation, les anarchistes essaient de joindre l'émotion produite dans le monde assez nombreux des vendeurs de journaux, auxquels on veut faire croire que leur industrie est menacée par l'ordonnance du préfet de police qui réglemente cette vente pour l'avenir.

— On s'occupait encore aujourd'hui d'un incident assez vif qui a eu lieu hier dans une salle du palais de l'Assemblée et dont voici les détails:

Le représentant M. Clément Thomas, parlant de la déplorable exécution du 17 mars, prétendait que M. Louis Bonaparte avait tiré des coups de pistolet sur les officiers et soldats de notre armée. Si nous sommes bien informés, le citoyen Clément-Thomas aurait dit que M. Bonaparte était, lui aussi, un assassin.

A ces mots, M. Pierre Bonaparte s'approcha du citoyen Clément Thomas et lui demanda raison de cette insulte. Le citoyen Clément Thomas répondit que ces paroles n'étaient que la conséquence d'un fait constaté juridiquement, et que d'ailleurs si son expression était injurieuse pour M. Louis Bonaparte, c'est à ce dernier seul qu'il avait à en rendre raison.

M. Pierre Bonaparte insista, M. Guinard, qui se trouvait présent, essaya d'intervenir entre les deux interlocuteurs, des pourparlers s'engagèrent et la discussion n'eut pas d'autre résultat.

L'honorable susceptibilité de M. Pierre Bonaparte était approuvée, d'ailleurs, par les personnes qui étaient témoins de cet incident.

— Deffandis, ancien chargé d'affaires de France dans la Plata, en qualité d'envoyé extraordinaire de la République en Hollande, a, dit-on, pour mission de complimenter le nouveau roi des Pays-Bas de son avènement au trône.

— Une descente de police a eu lieu, hier, dans les bureaux du journal la *Révolution Démocratique et Sociale* pour saisir les livres de la solidarité. Quelques pièces sans importance ont été saisies.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 21 mars 1849.

L'Assemblée reprend son ordre du jour. M. V. Lefranc propose l'article additionnel suivant : Ne sont pas considérées comme clubs les réunions et assemblées politiques ayant un objet déterminé.

Après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. les ministres de la justice et de l'intérieur qui combattent d'une manière péremptoire l'amendement de M. V. Lefranc, cet amendement est renvoyé à la commission.

Suite de la discussion à demain. La séance est levée.

Séance du 22 mars 1849.

Présidence de M. Havin, vice-président.

A midi, la séance est ouverte. M. LE PRÉSIDENT : Je reçois une lettre de la commission des clubs qui demande un ajournement à lundi pour mieux examiner le nouveau projet.

M. Emm. Arago croit que l'ajournement ne peut amener à bonne fin une entreprise impraticable. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de proroger indéfiniment la délibération.

M. DE CHARENCEY, membre de la commission : Nous nous sommes trouvés dans une position exceptionnelle par la retraite de la majorité. Si nous demandons un délai, c'est pour mieux coordonner toutes les dispositions du projet. (L'ajournement !)

M. Chavoix appuie l'ajournement indéfini. (Cris à gauche.)

Le citoyen Buvignier interpelle violemment le ministre. (A l'ordre !)

L'agitation est au comble.

La séance est interrompue un moment.

M. TERRIER : Je crois qu'on ne peut pas refuser à la commission le délai qu'elle demande. Le langage que vient de tenir M. Charencey prouve la bonne volonté de la commission.

M. SEVESTRE : Si vous ajourniez la discussion, vous laisseriez croire au pays que le gouvernement a présenté un projet de loi inconstitutionnel.

M. LE PRÉSIDENT : Il est impossible de laisser la délibération s'égarer ainsi. Voici la situation de la question : Hier, l'Assemblée a renvoyé à la commission l'art. 2 du projet pour le modifier. La commission vient déclarer aujourd'hui qu'elle n'est pas en état de présenter en ce moment une solution. Jusqu'à ce que la commission ait présenté son travail, l'Assemblée doit reprendre son ordre du jour et délibérer sur le projet qui suit immédiatement. (Oui ! oui ! à droite. Clameurs et interruptions à gauche.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à modifier l'article 9 du code civil.

L'Assemblée adopte sans discussion ce projet de loi, qui est ainsi conçu :

Article unique. L'individu né en France d'un étranger, sera admis, même après l'année qui suivra l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'art. 9 du code civil, s'il se trouve dans l'une des deux conditions suivantes :

1° S'il sert ou s'il a servi dans les armées françaises de terre ou de mer ;

2° S'il a satisfait à la loi du recrutement sans exciper de son extranéité.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'exercice 1849 ; on en est resté au chapitre 3 relatif au personnel du corps des ponts-et-chaussées.

M. Sourin, rapporteur, propose une économie d'environ 100,000 fr. sur le personnel des ingénieurs qui est surabondant, en dehors de tous les besoins du service. 33 ingénieurs sont en activité à Paris. Quels travaux ont-ils à faire ? rien ou presque rien ; c'est la résidence de Paris qui leur est accordée. Il y a là un abus qu'il faut faire disparaître.

M. le ministre des travaux publics reconnaît que les services spéciaux peuvent donner prise à quelque critique. Il peut se faire qu'il y ait exagération dans le personnel. Mais la commission du budget a elle-même exagéré les réformes possibles. Il combat plus particulièrement l'économie qu'elle propose sur le traitement des élèves de l'école des ponts-et-chaussées, et celle qui réduirait de la mise en disponibilité de 40 ingénieurs. Il prie l'Assemblée de respecter les droits acquis.

M. le général Poncelet combat la réduction proposée par la commission en ce qui concerne la promotion de 96 ingénieurs à la première classe, par ordonnance du 5 février 1848.

L'Assemblée, consultée, revoit l'économie de 2,400 f. qui porte sur les élèves de l'école des ponts-et-chaussées.

M. le ministre des travaux publics demande l'ajournement des autres parties du chapitre 3.

Chapitre 4. Personnel des conducteurs embrigadés. La commission propose une réduction de cent huit mille francs.

M. le ministre combat la réduction. Il reconnaît qu'il y a dans le corps des conducteurs des économies à opérer, mais il convient de les exécuter successivement sans blesser des intérêts légitimes.

M. le rapporteur fait observer que la réduction porte sur une création de 60 nouveaux conducteurs embrigadés, création qui en porterait, sans utilité, le nombre à 940. (Aux voix.)

La réduction est adoptée.

Chap. 5. Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime, et des inspecteurs de la navigation.

M. Emery propose une réduction sur le traitement des inspecteurs de la navigation.

Cette réduction formerait un total de 24,000 fr.

La réduction est adoptée.

Chap. 8. Contrôle et surveillance des chemins de fer, 500,000 fr.

M. Emery propose une suppression ou tout au moins une réduction de moitié.

La réduction n'est pas adoptée.

M. Charamaule, dépose le rapport sur la demande de crédits, pour l'entretien de la garde républicaine en 1849.

La discussion des travaux publics continue.

Chap. 11. Routes et ponts. La commission propose une réduction de 13 millions.

M. Dabcaux, combat la réduction, en ce qu'elle porte sur les travaux affectés aux lacunes et aux rectifications. Cette réduction est de 10 millions.

M. le ministre consent à une réduction de 5 millions, partie de cette réduction porterait sur l'ajournement des travaux à faire aux ponts de Lagny, Flavigny, Cognac et Confolens.

M. Pigon appuie la réduction, en ce point qu'elle porte sur les ponts à bascule.

M. Luneau reconnaît les inconvénients des ponts à bascule ; mais, pour arriver à leur suppression, il faut faire une loi sur la police du roulage.

La chambre entend encore le ministre et MM. Emery, Luneau, Perrée. (Aux voix.)

Une réduction de 25,000 fr. est prononcée sur les ponts à bascule.

M. le ministre combat la réduction de 10 millions, proposée par la commission, sur les lacunes et rectifications :

Admettre cette réduction, ce serait priver des populations ouvrières de travaux auxquels elles sont habituées, travaux utiles, indispensables.

M. Guichard appuie la réduction.

M. DUFAYE la combat : C'est priver 14,000 ouvriers de travail ; c'est laisser inachevés des travaux commencés.

Laisser inachevés des travaux en cours d'exécution, c'est opérer une mauvaise économie.

La séance continue.

## Nouvelles de Lyon.

Le *Peuple Souverain* prétend que le journal le *Président* se distribue gratuitement dans les campagnes. Nous donnons à cette assertion le plus formel démenti. Sans faire appel aux passions, sans flatter les penchants du peuple que le *Président* juge capable d'entendre la vérité, notre journal trouve assez de faveur et de sympathie soit à Lyon, soit dans les campagnes pour exiger un tirage considérable. Il se vend aussi bon marché que possible, mais il se vend, et pas un numéro n'est donné à personne. Si nous étions assez riches pour faire au public cadeau de la vérité comme on lui fait cadeau du mensonge, nous n'aurions pas besoin du *Peuple Souverain* pour nous conseiller une active propagande. En attendant que la fortune nous vienne, nous espérons que le bon sens du peuple le portera à acheter les sages avis du *Président* aussi souvent que des excitations dangereuses le poussent à se nourrir des prédications de la presse communiste.

— Les ouvriers veloutiers de Saint-Etienne sont en grève, ce qui ne laisse pas que de gêner beaucoup la majorité d'entre eux, qui, intimidés par les menaces, n'osent reprendre leurs travaux. Nous apprenons avec plaisir que M. le préfet de la Loire assure de la protection de l'autorité tous les ouvriers honnêtes que ces chômages forcés mettent dans le besoin.

— La coalition des ouvriers mineurs a mis en émoi la population industrielle de Rive de Gier. Cependant, les troubles que la continuation de la grève a occasionnés n'ont donné lieu à aucun conflit sérieux. Une

dizaine de femmes ont été arrêtées, parce qu'elles empêchaient les ouvriers d'aller au travail. Quand donc les ouvriers auront-ils le bon sens de s'apercevoir que les grèves ne font qu'aggraver leur position, et que l'entêtement de quelques uns nuit à la bonne harmonie, qui est si désirable entre les diverses populations d'une ville dont l'industrie est la seule ressource ?

P. S. Les nouvelles qui nous parviennent ce matin de Rive de Gier annoncent que l'ordre est rétabli et que les ouvriers reprennent leurs travaux. Nous nous félicitons de ce résultat, qui met un terme heureux à une situation qui aurait pu devenir dangereuse.

— Les frères Ogé, dont l'un était boulanger à la Croix-Rousse, et l'autre dessinateur, avaient contrefait des bons de secours de la mairie aux indigents. Le boulanger avait déjà fait accepter pour la somme de dix-sept mille francs de bons de pain. La ville, qui avait un déficit de douze mille francs, a porté plainte, et le tribunal de police correctionnelle a condamné le boulanger à six ans de travaux forcés, le dessinateur à quatre ans d'emprisonnement, et tous deux solidairement à douze mille francs de dommages et intérêts à la ville de Lyon.

— Par arrêté du président de la République, M. Revol est nommé maire de la Croix-Rousse en remplacement de M. Rejanio, dont la démission est acceptée. M. Bernard-Barret, adjoint, est remplacé.

— Le tribunal correctionnel a condamné le *Peuple Souverain* à 500 fr. d'amende et 1000 fr. de dommages intérêts, pour diffamation contre M. Dampin, imprimeur à Trévoux.

— Le curé de Saint Louis, l'abbé Deplace, vient de mourir. Il est regretté de tout le monde et surtout des nombreux indigents de sa paroisse dont il était la providence.

— Hier un prévenu qui comparait devant le petit parquet de l'Hôtel de Ville, s'est évadé en sautant par la fenêtre au moment où il simulait une défaillance occasionnée par la chaleur de la salle.

— Les dames Farges, qui ont perdu trois livrets de la Caisse d'épargne du département du Rhône, peuvent s'adresser chez M. Lambert, rue Topin, n. 16, où ils sont déposés.

— Un soldat qui avait obtenu de rentrer tard à la caserne, en profitant pour prendre un costume bourgeois et pour assister aux clubs de notre ville. Comme, du reste, sa conduite n'était pas exempte de reproches sous le rapport de la sobriété, il a été interrogé et aura à rendre compte de sa conduite à ses chefs.

— Le cercle de la rue Neuve, à Grenoble, a invité le maréchal Bugeaud à une soirée solennelle donnée en son honneur ; la réception a été brillante. L'enthousiasme avec lequel il avait été reçu par les habitants de toute la ville a été pour lui le sujet de nouvelles félicitations de la part des nombreux invités qui assistaient à cette réunion où se trouvaient tous les notables habitants de la ville.

— Si nous sommes bien informés, les théâtres de notre ville auraient enfin trouvé un directeur, dans la personne de M. Delestang.

La société des artistes arrivant à terme le 20 avril prochain, la réouverture des deux scènes aurait lieu vers le 15 du mois de mai. M. Delestang se rend immédiatement à Paris pour compléter le personnel de la nouvelle troupe, dans laquelle cependant il aura conservé les sujets qui sont déjà en possession de la faveur du public.

— La ville de Marseille a été dans une grande anxiété le 22 mars, à propos d'une révolte des insurgés de juin détenus au château d'If. Les prisonniers au nombre de 15 s'étaient barricadés dans le donjon, et armés de barres de fer arrachées aux portes de la prison. Le commandant du fort ayant averti M. le préfet de ce qui se passait, s'est rendu, avec le procureur de la République, le colonel de la gendarmerie et deux cents hommes de troupes, à la prison où, après quelques pourparlers, les plus compromis ont consenti à comparaître devant les magistrats. L'ordre a été complètement rétabli, et les détenus ont été ramenés dans les prisons de la ville. On espère qu'ils subiront bientôt leur jugement.

— Une épingle ou broche en or, garnie de perles et de deux glands, est déposée au bureau de M. Vivès, commissaire de police, rue des Célestins, 4, où la personne qui l'aurait perdue peut la réclamer.

Lundi 26 mars, à huit heures du soir, dans la salle du Cercle musical, aura lieu le concert annuel de M. Chériblan, premier violon solo du Grand Théâtre. Le choix des artistes qui doivent concourir à cette solennité est un sûr garant de l'empressement du public à se rendre à cette soirée musicale.

PROGRAMME.

1. Variations concertantes pour piano, violon, alto et violoncelle, exécutées par Mme Cherblanc, MM. Cherblanc, Pontet et Waltdeufel, MAYSÉDER.
  2. La dernière Pensée de Bellini, solo de violon, exécuté par M. Cherblanc, Léopold DANCLA.
  3. Chantez toujours, air chanté par Mme Julien, SAUZEY.
  4. Fantaisie brillante, sur la Son-nambule, exécutée par Mme Cherblanc, A. DE KONTSKI.
  5. Air des Mystères d'Isis, chanté par M. Belval, MOZART.
  6. Solo de violoncelle, exécuté par M. Waltdeufel, WALTDEUFEL.
  7. J'ai peur de la raison, scène dramatique, chantée par Mme Julien, MICHAELI.
  8. Duo concertant pour violon et violoncelle, sur des motifs de Preciosa, exécuté par MM. Cherblanc et Waltdeufel, Les frères GANZ.
  9. L'Amour du Roi, romance chantée par Mme Julien, Julien BOUCHER.
  - Fiorella, romance chantée par Mme Julien, Etienne ARNAUD.
- Le piano sera tenu par M. Joseph Luigini.  
Prix du billet : 5 fr. — Stalles numérotées, 4 fr.

## Haute-Cour de Justice.

Présidence de M. BÉRENGER, conseiller à la cour de cassation.

### AFFAIRE DU 15 MAI.

Yvan Galovine fait une déposition insignifiante. Danglot, concierge au Palais-National. — Je n'ai pas vu sortir le matin, avec des médailles, les hommes du club présidé par Villain.

Braquehay, lieutenant d'état-major. — On fit une perquisition dans le Palais-National. M. de Montfleury vous en a rendu compte.

D. Connaissez-vous le personnel de la société des Droits-de-l'Homme?

R. Je ne puis donner de détails à ce sujet; je trouvais mauvais que des clubs y fussent installés.

Villain. — Si le citoyen trouvait drôle que je fusse au Palais-National, je pouvais trouver également drôle qu'il y fût lui-même. (Rire.) Il a parlé, dans sa déposition écrite, de gens de mauvaise mine que l'on voyait circuler, c'étaient des représentants; Pierre Leroux, par exemple, qui n'est pas peigné tous les jours. (Rires.)

D. Pourquoi avez-vous fait cette perquisition?

R. Comme mesure de prudence.

D. Savez-vous si Villain assistait à la manifestation?

R. Non, monsieur le président.

Peuvrier, homme de service au Palais National. — Je nettoyait les appartements; un jour j'ai vu sur une table des balles de pistolet.

D. Combien y avait-il de fusils?

R. Plusieurs non cachés, je ne saurais en indiquer le nombre.

D. Avait-on l'air de se mêler de vous?

R. Non, seulement quelquefois on me disait de ne pas entrer.

Villain. — Si nous avions voulu apporter tous nos fusils, il y en aurait eu plus de 50,000.

D. Vous étiez en relation avec la maison Sobrier pour demander des munitions?

R. Sans doute c'était un brave camarade, mais il ne m'en a pas donné.

Bonneau, régisseur du Palais-National. — C'est en vertu d'une lettre de M. Caussidière, que Villain et Napoléon Lebon se sont présentés.

D. Avez-vous su le nombre des personnes qui sont sorties le 15 mai?

R. J'ai su, par oui-dire, qu'il n'y avait que peu de monde.

Le greffier donne lecture de la déposition de la femme Varin.

Cette femme a trouvé des balles récemment fondues et une trainée de poudre avec un morceau de bois pareil à ceux dont on se sert pour faire des cartouches.

D. La femme Varin dit que le couvert était mis pour 50 personnes, et qu'il n'en est venu que 7 ou 8; toutes les circonstances indiquent que votre déménagement a été bien spontané!

R. C'est un sectionnaire qui, sans doute, aura mis le couvert, n'ayant rien à faire.

D. Ce sont donc les événements qui se sont passés à la chambre qui vous ont dérangé?

R. Nullement, mais prévoyant les événements, j'ai pris mes mesures.

Moutier, armurier. — J'ai eu pour ouvrier un nommé Ley, qui m'a dit que s'il avait voulu faire sortir les personnes et tirer sur la garde nationale, il aurait pu le faire. Je crois qu'il était de la société des Droits de l'Homme; il avait une médaille.

D. Que devint Ley?

R. Il fut arrêté aux journées de juin, puis mis en liberté.

Ley, serrurier, faubourg St-Denis, témoin,

D. Accusé Villain, connaissez-vous le témoin?

R. Non.

D. Et vous, témoin?

R. Non, je vous l'ai dit déjà, mais, du reste, je n'ai eu ma médaille que depuis le 15 mai.

Où se tenait votre club?

R. Rue d'Albony.

D. Vous connaissez le club central, au Palais-national?

R. Non, connais pas.

M. le procureur-général. — Nous requérons que le témoin Ley ne sorte pas de la salle.

Deux gendarmes sont chargés de veiller sur le témoin.

M. le président. — Témoin, vous avez reconnu que vous avez menti deux fois à la justice, ce qui nous fait supposer que vous ne dites pas la vérité aujourd'hui. Réfléchissez, les peines contre le faux témoignage sont graves; nous statuerons ultérieurement.

Lallier, capitaine au long cours, ex commandant de la garde marine. — J'étais au Palais-National le 15 mai, lorsque le général Tempoure me manda pour savoir si mes troupes étaient prêtes. J'avais 700 hommes dispersés dans huit casernes, celle du palais, les sept autres échelonnées autour de Paris, près des fortifications. J'allai à Auteuil, à Chail'ot et aux divers autres endroits pour voir mes capitaines. A mon retour, il me fallut, pour rentrer à cheval, faire un grand détour, passer derrière la Madeleine.

Au Palais-National, je rendis compte de ma mission, mais j'appris que le général Tempoure était parti à la chambre. Mes hommes, qui ne voulaient marcher que sous ma conduite, étaient revenus. On avait établi une surveillance auprès de la maison n° 16. On faisait courir mille bruits sur ce qui s'y passait. Je m'y dirigeai avec quelques gardes, fusils chargés. Je pénétrai dans la maison, et nous trouvâmes 400 fusils.

Sobrier. — 160.

Le témoin. — Moi je dis 400.

M. le président. — Ces faits sont connus.

Le témoin. — J'ajoute que j'ai fait transporter les fusils à l'état-major. De la maison de Sobrier nous nous rendimes, vers les sept heures du soir, au club des Droits-de l'Homme. Je trouvai dans une chambre des boîtes de capsules vides; un individu se jeta à mes genoux, demandant grâce, c'était le cuisinier. Nous établimes une souricière; j'envoyais les individus arrêtés chez Bertoglio. C'est ainsi que fut arrêté l'homme qui portait le fameux moule à balles; il nous fit jouer cet instrument devant nous, et dit en se vantant qu'il pouvait fondre ainsi 40,000 balles par jour. Cet homme portait des pointes acérées au bout de son chapeau pour se défendre et empêcher de l'arrêter. C'était une espèce de hérissou factice.

D. Cet homme était-il dans son bon sens?

R. Non, il paraissait idiot, mais méchant.

D. Fondait-on des balles dans le palais?

R. Il était bruit qu'on en fabriquait, mais je n'ai pas trouvé d'arsenal. J'ai vu des trainées de poudre; j'ai vu que ceux qui étaient dans l'intérieur s'étaient sauvés par la fenêtre.

D. Avez-vous, le 16 mai, arrêté une femme qui entra au club et portait des cartouches?

R. Oui, c'était une femme de mauvaise vie.

D. Combien de cartouches?

R. On m'a dit 500, ce qui peut bien valoir 25.

D. Au témoin. — Savez-vous si Villain a assisté à la manifestation?

R. J'avais dans le club des Droits-de-l'Homme remarqué une certaine violence qui me faisait penser qu'il pouvait être le point de départ d'une insurrection.

Grainbert, propriétaire. — Le 9 mai j'appris qu'on se présentait de la part de M. Caussidière pour louer la salle Molière pour sa société. Je demandai une autorisation écrite de M. Caussidière. Nous allâmes ensemble à la préfecture de police où l'on me dit: — Vous pouvez louer à M. Caussidière, c'est un de nos bons amis.

D. De quoi se composait cette location?

R. De l'ancien théâtre Molière, sous-loué à Mme Serres, j'étais propriétaire.

D. Pouvait-on y coucher?

R. On ne m'a pas dit que ce fut pour coucher, on ne m'a jamais parlé que de la société de M. Caussidière.

D. Combien était louée cette salle?

R. 400 fr. par mois.

D. A l'accusé Villain. — C'était là un loyer bien considérable.

R. Qu'était-ce pour une société comme celle des Droits-de-l'Homme, une seule réunion pouvait payer le loyer pour un an.

Milliard, négociant, rue St-Martin, 96, a vu sortir et emporter cinq ou six fusils de la salle Molière le 15 mai à 9 heures du matin.

Bailly, marchand de vin, rue St-Martin, 109, a vu vers une heure une voiture s'arrêter près du passage Molière. Trois hommes en sont descendus avec six ou sept fusils; l'un d'eux était l'accusé Villain qui avait un fusil à deux coups.

Après une suspension d'audience d'une demi heure, l'audience est reprise.

M<sup>e</sup> Decoux-Lapeyrière. — M. le président, je viens de recevoir, comme défenseur de M. Raspail, une lettre qui m'apprend que M. Pierre Lefranc, représentant des Pro-

renées-Orientales, aurait entendu dire à M. Buchez: La parole est au citoyen Raspail. — Je demanderai à M. le président de vouloir bien ordonner, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que M. Lefranc sera assigné.

M. le président. — C'est qu'il serait nécessaire de faire revenir M. Buchez dans ce cas.

M<sup>e</sup> Decoux-Lapeyrière. — Il reviendra; M. le président comprend que c'est là un fait énorme dans la cause.

M. le président donne l'ordre d'assigner M. Pierre Lefranc.

On passe ensuite aux témoins à décharge de l'accusé Blanqui.

L'audience continue.

## Nouvelles étrangères.

HOLSTEIN. — ALTONA, 17 mars. — Le gouvernement anglais a protesté formellement contre la reprise des hostilités. Il demande que l'armistice soit prolongé de mois en mois jusqu'à ce que les négociations aient amené la paix. Le gouvernement français s'est exprimé dans le même sens. Le cabinet de Vienne a aussi engagé le ministère danois à ne pas recommencer les hostilités.

FRANCFORT, 18 mars. — Le gouvernement prussien a adressé à ses envoyés près les cours allemandes une note circulaire en date du 10 mars, dans laquelle il déclare qu'il adhère complètement aux vues de l'Autriche, au sujet de la suprême autorité de l'empire. Il leur enjoint d'agir en ce sens.

— On lit dans la Gazette d'Augsbourg, sous la rubrique de Vienne, 14 mars :

Une feuille conservatrice assure que le ban Jellachich a été empoisonné, et ajoute que depuis quelque temps déjà le ban ne s'accorde pas avec la cour impériale.

--- Des voyageurs arrivés de Vienne à Berlin prétendent que le député Schuselka a été fusillé à Vienne; ils ajoutent, ce qui semble avoir besoin de grande confirmation, que les Hongrois ont pris Presbourg.

ANGLETERRE. — LONDRES, 20 mars. — Les correspondances de Lisbonne du 12 mars annoncent que les chambres devaient avoir une conférence secrète. Il s'agissait, à ce qu'on assure, des affaires de Rome.

Les rebelles Brésiliens ont été de nouveau battus par les troupes de l'empereur.

Le Times soutient la thèse qu'il serait impolitique à toute puissance non italienne d'intervenir en Italie, et il compte que l'Autriche et Naples termineront en peu de temps la campagne qui va s'ouvrir.

La chambre des communes, dans sa séance du 19 mars, a voté 103,544 hommes pour le service de terre, non comprises les forces employées au service de la compagnie des Indes-Orientales.

Nous n'avons pas reçu notre cote de Londres.

### CONDITION DES SOIES DE LYON.

25 MARS 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 74. — Soies ouvrées : 60. — Grèges : 14. — Dernier numéro placé : 1936.

### Bourse de Lyon, du 18 mars 1849.

5 0/0 83 50, 83 60. — Chemins de fer: Orléans, ferme, 840; d. 10, 845. — Rouen, ferme, 525; d. 10, 532. — Nord, ferme, 445; d. 10, 450. — Mines de la Loire, ferme, 282; d. 10, 282. — Gaz de Lyon, 1,115. — Fonderies de Bessege, 610. — Omnium, 610.

## Procès de Bourges.

A partir de jeudi prochain, 22 mars, une association de typographes donnera, de la manière la plus exacte et la plus complète, le compte-rendu du procès des accusés du 15 mai.

Un sténographe spécial enverra quotidiennement à l'association le relevé fidèle de chaque séance.

Cet ouvrage qui formera un gros volume, avec couverture imprimée, sera publié par livraisons, de 16 pages grand in-8° chacune.

Il paraîtra 6 livraisons par semaine.

Le prix de la livraison est de 10 centimes.

Il sera en outre, à la fin de l'ouvrage, distribué à chaque souscripteur les portraits de tous les accusés du 15 mai.

On souscrit chez M. Clément, distributeur de journaux, rue François-Dauphin, 2.

A. MEINEL, gérant.

CHANGIN, imprimeur, à Lyon, 10, place de la Charité.